

Communiqué de presse

L'EnDK se montre favorable à la suspension de la procédure de demande d'autorisation générale pour de nouvelles centrales nucléaires.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) salue la décision prise aujourd'hui par la conseillère fédérale Doris Leuthard, à savoir la suspension de la procédure concernant les trois demandes d'autorisation générale pour le remplacement des anciennes centrales nucléaires.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a invité les gouvernements cantonaux à prendre position, d'ici au début avril 2011, sur les trois demandes d'autorisation générale pour des centrales nucléaires de remplacement. Ils devaient également donner leur avis sur le rapport d'expertise de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

La décision prise aujourd'hui par la cheffe du DETEC permet aux cantons d'attendre que l'analyse et l'évaluation détaillées des incidents qui se sont produits au Japon aient été réalisées, et ainsi, de se fonder sur des données sûres avant de soumettre leur position. Pour cette raison, l'EnDK approuve cette décision. De même, elle salue explicitement les efforts de Mme Leuthard visant à maintenir une certaine objectivité dans les discussions actuelles. L'EnDK lui apporte donc son soutien.

Coire, le 14 mars 2011

Renseignements:

- M. Beat Vonlanthen, conseiller d'Etat, président de l'EnDK
Tél.: 026 / 305 24 02
- Fadri Ramming, secrétaire général de l'EnDK
Tél.: 081 / 250 45 61

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)

Les 26 membres des gouvernements cantonaux en charge du domaine de l'énergie se sont regroupés au sein de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK). Instituée en 1979, l'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie. Selon la Constitution, les questions énergétiques dans le domaine du bâtiment sont du ressort des cantons.

L'EnDK, qui comprend aussi la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK), encourage la collaboration entre les cantons sur les questions énergétiques et défend leurs intérêts communs. Elle coopère en outre avec des tiers, principalement avec la Confédération.